Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération n°55 -2026
Point 5.6.3

Point 5.6.3 de l'ordre du jour
Exonérations partielles fratries, année universitaire 2025-2026

EXPOSE DES MOTIFS :

Le comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme Grande Ecole ou dans le Programme Bachelor Affaires Internationales.
En séance du 5 mars 2020, il a validé le principe d'une remise de 10% de frais spécifiques pour une fratrie inscrite en Bachelor Affaires Internationale et en Programme Grande Ecole pendant la durée de la scolarité où les enfants sont présents ensembles.

Il est proposé au Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg d'approuver l'exonération partielle à hauteur de 10% des frais spécifiques pour des étudiants issus d'une même fratrie inscrite en BAI et en PGE au titre de l'année universitaire 2025/2026 :

N° étudiant	Cursus	Montant de la remise
22417875	BAI 2A	850
22519147	BAI 1A	850
22314572	BAI 3A	850
22314571	BAI 3A	850
22423180	BAI 2A	850
22422668	BAI 2A	850
22320698	BAI 3A	850
22119305	BAI 3A	850

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve à l'exonération partielle à hauteur de 10% des frais spécifiques pour des étudiants issus d'une même fratrie inscrite en BAI et en PGE au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT